



CHARTRE ETHIQUE POUR L'EGALITE ET L'INCLUSION

« Le cirque est un art et il s'enseigne dans le respect de la personne »

Une des missions principales du CADC Balthazar est de favoriser l'accès à l'art et à la culture pour toutes et tous.

Les différents projets du CADC Balthazar sont tous fondés à partir d'un postulat pédagogique et artistique selon lequel le développement de la créativité favorise la structuration d'un individu citoyen, acteur de sa vie, capable de choix et d'initiatives, responsable de lui-même et de son engagement dans la société. Les actions menées par le CADC Balthazar se font sans prosélytisme, ni élitisme, dans un souci d'éducation populaire et dans le respect de l'individu.

Cette charte s'inscrit dans la volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination et est en lien avec les valeurs de la Fédération Française des Ecoles de cirque. Elle s'adresse à toutes les personnes¹ de l'école et s'applique dans les tous les espaces de pratique et de formation du CADC Balthazar y compris en dehors du site.

Elle doit être lue et signée par chaque utilisateur.ice afin d'acter sa prise en compte et l'engagement à la respecter.
Le Centre des Arts Du Cirque Balthazar s'assure le bon respect de cette charte.

Les engagements sont les suivants :

1. Etablir un cadre de travail respectueux d'égalité et d'inclusion

- Respecter des règles communes de savoir vivre ensemble.
- Maintenir une distance professionnelle et physique entre salarié.es/intervenant.es et pratiquant.es/stagiaires de formation professionnelle pour éviter toute intrusion personnelle.
- Ne pas abuser de son pouvoir quelle que soit sa hiérarchie.
- Être transparent.e dans les consignes d'exercices et de parade et respecter le cadre défini et consenti.
- Respecter et préserver l'intégrité corporelle des pratiquant.es notamment dans les espaces d'intimité (vestiaires, toilettes, etc...)

2. Développer et mettre en œuvre des moyens d'information, de prévention et d'action de lutte contre les discriminations, les violences, le harcèlement et l'exclusion

- Connaître les différents dispositifs de signalement, et d'assistance mis en place par la structure (référénte VSS et contacts spécifiques, feuille de signalement).
- Mettre en place et appliquer une méthodologie afin que toutes VSS puissent être signalées et traitées via une procédure de signalement existante.
- Organiser des processus d'accueil pour les adhérent.e.s et organiser un processus de sélection des stagiaires de la formation professionnelle dont sont absentes toutes considérations de genre, d'orientation sexuelle, d'origine géographique, ethnique ou sociale.
- Mettre en œuvre des outils de prévention en sollicitant des associations et des acteurs spécialisés en matière de lutte contre les inégalités, les discriminations, de prévention des violences sexistes et sexuelles et de prévention du harcèlement sexuel et moral, pour les adhérent.e.s et les stagiaires de la formation professionnelle.

3. Réunir les conditions d'une libre parole de toutes et tous :

- Permettre à chacun.e de s'exprimer et d'exprimer ses limites de sa pratique (tant physique que psychologique).
- Promouvoir et animer une constante réflexion sur les questions d'égalité de genre et de lutte contre les discriminations à travers des groupes de parole et de travail.
- Mettre en place pour les adhérent.e.s et les stagiaires en formation des espaces de réunion, d'expression, d'affichage et tout autre dispositif susceptible de favoriser les échanges.
- Soutenir les initiatives des adhérent.e.s et des stagiaires de la formation professionnelle visant à développer des espaces d'échange et de discussion entre jeunes circassiennes et circassiens de différentes écoles.

4. Transmettre une culture de l'égalité pour changer les représentations

- Garantir à toutes et tous les mêmes droits (l'accès à la formation continue, salaires...)
- Affirmer qu'il n'existe pas d'agrès de cirque réservés aux un.e.s et autres ; de ce fait, dans l'enseignement, favoriser auprès des stagiaires de la formation professionnelle un libre choix de leur spécialisation, libre de tout stéréotype.
- Utiliser un langage inclusif et approprié.
- Encourager la mixité au sein des collectifs de cirque.

Charte adoptée en assemblée générale le 9 avril 2026

¹ La présente charte est affichée au sein des locaux, et lue et signée par les salarié.es, intégrée au règlement intérieur et aux différents livrets pédagogiques, et est également distribuée en vue d'une signature aux intervenant.es de pratique amateur et de formation professionnelle.